

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2012

Le douze juin deux mil douze à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Stéphane GUILHERMET, Maire.

Etaient présents : M. RETUREAU, Mmes MARCHAND, GAILLIARD, BOURGEOIS, adjoints, Mme FREI, MM. DESCHAMPS, LEDUC, GENTIT, BELLE, Mme BARBARIN, Mme CHARBONNIER-MOUNIER, MM. FEUGIER, DAVID

Etaient absents : MM. BURDEYRON, VIAL, JULLIN, VILLARD, Mme TROUILLET

Pouvoirs (1) : Mme TROUILLET → Mme FREI

Secrétaire de séance : Mme BOURGEOIS

Date de convocation : 6 juin 2012

CONVENTION ENTRE LA DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES (DGFIP) ET LA COMMUNE DE ST SAUVEUR POUR SERVICE DE PAIEMENT DES TITRES PAR CARTE BANCAIRE SUR INTERNET (TIPI)

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité : l'adhésion au service de paiement des titres par carte bancaire sur internet (TIPI). Ce service permet l'encaissement des recettes publiques avec accès direct sur le site de paiement de la DGFIP, il sera mis en place à partir de septembre. Ce moyen de paiement est un service supplémentaire en rapport avec l'évolution des habitudes des usagers : accessible 7j/7, 24h/24, transactions sécurisées, aucune formalité préalable. Les coûts du commissionnement, supportés par la commune, s'élèveront à 0,10€ de fixe et 0,25% du montant de l'opération (exemple : pour une facture de 250€ = 0,725€ de frais de commission carte bancaire).

DECLASSEMENT DANS LA VOIRIE COMMUNALE D'UNE PARTIE DE LA VOIRIE COMMUNALE N°15

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité : la décision d'engager une procédure de déclassement d'une partie de la voirie communale n°15 correspondant au pont qui traverse la voie ferrée.

ALIENATION DE DIVERS CHEMINS RURAUX

Certaines sections de chemins ruraux ayant perdu leur utilité pour la circulation publique, et suite aux demandes d'acquisition formulées par les riverains :

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité : la décision d'engager une procédure préalable à l'aliénation des sections de chemins ruraux suivantes :

- Chemin situé entre l'autoroute A49 et la Rte du Port de Beauvoir au niveau des parcelles B1611 et B1613,
- Chemin situé entre la Rue des Maisons Neuves et l'Impasse des Daturas dans sa partie comprise le long des parcelles A233 et A234

Un dossier d'enquête publique sera constitué.

DENOMINATION VOIRIE DU LOTISSEMENT « Le Clos du Bâtier »

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité : l'attribution d'un nom de voirie au lotissement du Clos du Bâtier en cours de réalisation afin que le cadastre puisse faire figurer ce chemin au plan cadastral. Après avoir délibéré il décide d'attribuer au lotissement le nom suivant : Impasse du Clos du Bâtier.

PAC : Participation pour l'Assainissement Collectif

La participation pour l'assainissement collectif (PAC) a été créée le 14 mars 2012 (codifié à l'article L 1331-7 du code de la santé publique), elle vient en remplacement de la participation pour raccordement à l'égout (PRE), qui est supprimée à compter du 1^{er} juillet 2012.

Sont concernés les propriétaires des immeubles soumis à l'obligation de raccordement au réseau public de collecte des eaux usées, participant ainsi au financement de l'assainissement collectif.

Le conseil municipal va continuer sa réflexion sur la mise en place de cette participation, d'ici la fin de l'année.

ZONE UI : Droit de préemption

Le droit de préemption permet à la commune de mener une politique en vue de la réalisation, dans l'intérêt général, d'actions ou d'opérations d'aménagement répondant aux objets définis à l'article L.300-1 du Code de l'Urbanisme.(C.U.), à l'exception de ceux visant à sauvegarder ou à mettre en valeur les espaces naturels.

Ce droit peut-être exercé pour constituer des réserves foncières en vue de permettre la réalisation des dites actions ou opérations d'aménagement (L.210-1 du C.U.).

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'instituer le droit de préemption urbain sur les secteurs suivants : zones Ui, AUi et Ua du P.L.U. approuvé le 11 mars 2011.

DIVERS

- Présentation d'un projet d'une aire de jeux pour enfants et d'une zone de parcours de santé. Ce projet mérite que l'on y réfléchisse notamment sur les sites d'implantation qui seront à définir ultérieurement.
- Passage de quatre points de collecte de tri en semi-enterré : sous-cumane, parking CD 32 (feux tricolores), rond point le Bâtier, et intersection Rte du Port de Beauvoir et Route de l'Ancienne Eglise.
- Refus du Conseil Municipal, de vendre un terrain communal à M. Terrone Patrick, suite à sa demande d'acquisition.
- Suite à la présentation de la vidéo protection faite par les gendarmes, ce projet reste en attente. Les besoins et les objectifs doivent être approfondis.
- Un groupe de gens du voyage s'est installé sur un terrain privé à la sortie de Saint-Sauveur. Ces personnes, en relation avec la mairie, ont respecté leurs engagements, et ne sont restées que quelques jours.
- La plaquette sur le DICRIM (Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs) a été préparée et sera bientôt mise à la disposition des Salvériens.
- Le projet de construction des logements pour seniors ou à mobilité réduite est toujours en attente. HPR (Habitat du Pays de Romans) doit se rapprocher du Conseil Général pour obtenir un éventuel accord pour ce type de projet.
- L'association Les Bambins doit se réunir en Assemblée Générale Extraordinaire. L'ensemble du bureau est démissionnaire. Le Conseil Municipal devra se prononcer sur les suites à donner à la prise en charge des responsabilités de cette association, indispensable au bon déroulement de l'accueil des enfants en périscolaire, dans le cas où aucun bénévole ne souhaiterait reprendre le flambeau de l'association.
- La commune avait sollicité le Conseil Général de l'Isère (CG38) pour la mise en place d'un nouveau point de ramassage scolaire à destination du collège et du lycée de Saint-Marcellin. Après concertation et acceptation par le CG38, ce point de ramassage sera mis en place à partir de la rentrée de septembre. Il se situera rue des Lavandes. Les travaux seront à la charge de la commune.
- Contrat de Rivière : une journée sur le terrain à laquelle ont participé plusieurs élus, s'est déroulée dernièrement, afin de recenser et s'engager à réaliser une série d'actions pour l'amélioration générale de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, sur les communes de la Communauté de Communes.
- A l'occasion de son mariage, Mademoiselle Brouquesault a fait un don à la commune de la somme de 100€. Celui-ci sera versé au C.C.A.S.
- La commission travaux se réunira le 25 juin pour étudier divers projets.
- Madame Arlette Rony a adressé une lettre de remerciements envers le personnel suite à leur rapidité et efficacité d'intervention.
- Sivom avancement des travaux de la nouvelle station d'épuration : les eaux sont maintenant rejetées à l'Isère à travers le collecteur. Le sécheur des boues d'une longueur de 30 mètres arrivera bientôt. Une visite du site est prévue pour les élus fin août.
- A compter de 2012, un nouveau fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales vient d'être mis en place. L'innovation de ce fonds consiste à mesurer la richesse des communes, permettant de définir à la fois les contributeurs et les bénéficiaires. Le principe est que les communes dites riches partagent leur richesse avec les communes aux ressources financières limitées. St Sauveur sera contributeur et versera environ 1800€ dans ce fond national.

Fin de séance 22h30

La secrétaire de séance
Philomène BOURGEOIS

Le Maire
Stéphane GUILHERMET